



**Réunion de la formation spécialisée en santé,
sécurité et conditions de travail de la DDTM 22
le 24 septembre 2026
Déclaration de la CGT**

Monsieur le Président,

Cette réunion de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) est la dernière de la mandature. Au mois de décembre prochain, les agents de la DDTM 22 seront appelés à élire leurs représentants au CSA de la DDTM 22.

Force est de constater que les 4 années passées n'ont pas été de tout repos pour les agents ni pour leurs représentants. Depuis la loi de transformation de la fonction publique, le dialogue social s'est dégradé dans la fonction publique et la DDTM 22 n'échappe malheureusement pas à ce funeste constat.

Pour autant, la CGT a pendant ces 4 années mené de nombreux combats et continuera à le faire pour améliorer le quotidien des agents, les soutenir lorsque l'administration est maltraitante (et cela arrive malheureusement trop souvent !)

Nous pourrions multiplier les exemples mais nous allons juste illustrer nos propos grâce à 4 exemples :

- **Les délais indécents de traitement des demandes de reconnaissance d'accidents de service** : alors que les textes prévoient que la totalité de la procédure prenne au maximum 4 mois, certains dossiers ont pris jusque 3 ans avant que la décision de l'administration soit notifiée à l'agent concerné ! L'administration joue en continu sur les délais, fait traîner les dossiers en espérant que les agents se lassent. Il n'est pas admissible qu'une prise de RDV chez un médecin agréé ne soit traitée que 4 mois après le dépôt de la déclaration d'accident ou de maladie. La CGT continuera à dénoncer ces pratiques méprisantes pour les agents concernés.

- **Les délais indécents de mise à disposition des mémoires en défense de l'administration auprès du tribunal administratif** : lorsqu'un agent a la force et le courage de contester une décision devant le tribunal administratif, quand le service refuse par exemple une imputabilité au service, la mise à disposition du mémoire en défense n'intervient que dans des délais inadmissibles ou lorsque le tribunal administratif met en demeure le service de le produire. Les procédures sont déjà suffisamment longues pour ne pas en rajouter des couches volontairement !

- **Les canicules successives** ont mis à rude épreuve les organismes cet été. Les locaux n'étant absolument pas adaptés, les agents de la DDTM 22 ont eu à subir des températures de plus de 30 degrés dans les locaux !

Et la livraison de 2 climatiseurs, obtenus de haute lutte et ne couvrant pas l'intégralité de la demande CGT (une pièce rafraîchie PAR site de la DDTM), **n'y a rien changé puisqu'ils sont restés inutilisables faute d'adaptation raccordée à la fenêtre pour évacuer l'air chaud et maintenir l'air frais dans la pièce.**

Cela pourrait nous faire sourire, mais nous n'en sommes plus là ! Cela constitue un irritant de plus dans une liste déjà trop longue. La CGT renouvelle sa demande de mise à disposition d'une pièce rafraîchie PAR SITE, y compris les sites distants, et que dans le cadre des travaux de transfert à l'ENIM des agents DML du site de Paimpol cette exigence soit prise en compte dès maintenant.

- Enfin, la CGT a déjà eu l'occasion de l'exprimer mais nous voulons le redire en instance formelle : **l'arrachage de la haie de Vallès**, en pleine canicule fin juin et en période de nidification des oiseaux ne passe pas auprès des agents. Dans un service, dans lequel de nombreux agents travaillent à la préservation de la biodiversité et aux politiques liées à l'environnement, cet arrachage est inadmissible d'autant que la haie participait également à apporter de l'ombre sur le côté du parking. De sombres justifications liées à la sécurité du site nous ont été apportées du bout des lèvres... Il faudra nous expliquer comment un grillage, facilement « découparable » avec une simple pince, peut être plus sécurisant qu'une haie bien fournie et dans laquelle était profondément imbriqué l'ancien grillage. Quant à l'absence certifiée de nids d'oiseaux dans la haie, évidemment une fois entièrement et immédiatement broyée il ne risquait pas de subsister le moindre nid ! Cerise sur le gâteau, dans le même temps, l'administration nous oblige à suivre une formation sur la transition écologique... de qui se moque-t-on ?

Nous pourrions malheureusement en écrire des pages entières ! Une révision de DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) au point mort, un PAPRI Pact (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) au même stade d'avancement (sans remettre en cause l'engagement de l'assistante de prévention dont le plan de charge ne lui permet pas d'être sur tous les fronts), des situations de RPS traitées par de simples accompagnements ou médiations qui ne résolvent pas les problèmes de base, des odeurs

pestilentielles dans les toilettes à Vallès, ... tout autant de sujets sur lesquels rien n'avance tout simplement parce que la direction n'en fait pas sa priorité absolue !

La CGT ne peut pas se résigner à un tel constat sombre de la non prise en compte par la direction de la souffrance des agents, de la dégradation de leurs conditions de travail qui va encore s'accroître au travers du projet de regroupement immobilier ou « l'open space » est roi, et on ose nous assurer que cela va améliorer la vie au travail des agents ?

Si la CGT est évidemment POUR regrouper tous les agents sur le même site, elle refuse catégoriquement que cela se fasse dans les conditions prévues actuellement ! Nous voterons donc contre ce projet scandaleux basé sur une circulaire qui ne parle que de mètres carré par agents, sans s'occuper le moins du monde des spécificités de chaque métier et des besoins des agents et de leur bien-être au travail.

La CGT ne se résignera pas et continuera de combattre les projets et les décisions de l'administration dès lors que ceux-ci portent atteinte au droit des agents à être traités dignement !

